

Information réglementaire concernant les portails motorisés

Important

Les portails vendus sur ce site sont destinés à être motorisés par l'ajout d'un automatisme vendu séparément. La conformité réglementaire d'un portail motorisé dépend de l'ensemble de l'installation réalisée sur site (portail, motorisation, accessoires de sécurité, câblage et mise en service).

En conséquence, l'acheteur est tenu de s'assurer que l'installation finale respecte la réglementation en vigueur et les normes applicables.

Réglementation applicable

Les portails motorisés installés dans des copropriétés, entreprises, sites industriels, commerces ou tout autre espace accessible à plusieurs utilisateurs doivent respecter notamment :

- [L'arrêté du 21 décembre 1993](#) relatif aux portes et portails automatiques et semi-automatiques sur les lieux de travail ;
- La norme européenne EN 13241 concernant les portes, portails et barrières destinés aux usages industriels, commerciaux ou résidentiels ;
- Les exigences relatives au marquage CE lorsque celui-ci est requis.

Équipements de sécurité obligatoires

Selon la configuration de l'installation, différents dispositifs de sécurité peuvent être nécessaires, notamment :

- Cellules photoélectriques de détection ;
- Barres palpeuses de sécurité ;
- Feu orange clignotant signalant les mouvements du portail ;
- Éclairage de la zone de manœuvre ;
- Marquage au sol de la zone de débattement ;
- Dispositif de déverrouillage manuel en cas de panne ou d'urgence ;
- Tout autre équipement exigé par la réglementation ou recommandé par le fabricant de la motorisation.

Responsabilité de l'installation

La conformité d'un portail motorisé ne peut être garantie qu'après son installation complète et sa mise en service. Les caractéristiques du site, le type de motorisation choisi et les dispositifs de sécurité installés influencent directement cette conformité.

Nous recommandons vivement que l'installation et les réglages soient réalisés par un professionnel qualifié, conformément aux notices des fabricants et aux réglementations en vigueur.

Maintenance

Afin de garantir le bon fonctionnement et la sécurité des utilisateurs, un contrôle périodique des automatismes et des dispositifs de sécurité est recommandé. Pour les installations collectives ou professionnelles, une maintenance régulière peut être exigée par la réglementation applicable.

Avertissement

Le portail fourni sans motorisation ne constitue pas un portail motorisé au sens de la réglementation. Dès lors qu'une motorisation est installée, l'installateur et l'exploitant de l'installation sont responsables de la conformité de l'ensemble portail motorisé et des dispositifs de sécurité associés.